

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Rémy Langlois-Morin

<https://www.cadre21.org/membres/a56278a7b47b92d1923e08a8>

Date d'obtention : 2024-10-28 19:09:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

En premier lieu, il est important de rencontrer la personne qui signale la situation de sexto. Il est important de lui faire compléter une grille s'il est inclus dans la situation. Cela permet de faire une bonne collecte d'informations et de broser un portrait de la situation. Si cette personne n'est pas la victime, il est important de rencontrer la victime pour de plus lui faire compléter le questionnaire ainsi que de continuer la construction du portrait de la situation. S'il y a un doute de possession-partage de pornographie juvénile, il sera important de garder les cellulaires des élèves concerner. Faire passer le questionnaire à tous les jeunes possiblement impliqué.

Lorsque tous les jeunes sont rencontrés et les grilles remplies, contacter le policier école ou le service de police si le premier est indisponible à court terme. CELA DIT, si des gestes de nature malveillante semblent se présenter (rançon, vengeance, chantage...) , contacter le service policier dès que l'information est connue.

Toutes ces étapes doivent être teintées du désir de protéger la victime. Il est donc important de rester confidentiel, attentif ainsi que proactif. Il est important de plus de ne jamais consulter les images compromettantes.

Il est de plus important de communiquer avec les parents des jeunes concernés (victime, instigateur ainsi que les autres qui sont concernés par la situation) pour expliquer les étapes en cours et à venir.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important de faire une bonne cueillette de donnée pour avoir un bon portrait de la situation. Il y a beaucoup d'éléments qui peuvent faire en sorte de devoir intervenir différemment. Par exemple, lorsque qu'on est en présence d'un acte malveillant, nous n'intervenons pas auprès du jeune en cause de la même façon. Les policiers doivent être plus rapidement contactées et c'est eux qui poursuivront le processus. De même si nous avons un jeune par exemple qui avoir envoyé des photos à une personne. Dans ce cas, nous devons faire remplir un questionnaire SEXTO à ces deux jeunes. Mais si nous apprenons par le biais du questionnaire que les photos se sont partagés à plus de personne, il est important de considérer que nous allons devoir passer plus de questionnaire.

Il est important de faire de plus une bonne cueillette de donnée car c'est de celle-ci que nous allons pouvoir être plus réactif quant à qui rencontrer ainsi que qui saisir les cellulaires. Le tout dans le but de limiter les possibles conséquences envers la victime, il est important de retirer de la circulation les téléphones pouvant possiblement contenir du matériel explicite. La cueillette de donnée permet aussi de déterminer si un ou des jeune(s) de d'autres écoles sont impliqué(s). Il est important de communiquer avec l'école en question pour qu'un intervenant qualifié puisse appliquer un protocole.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Il est délicat de démystifié si nous sommes en présence de geste malveillant ou impulsif. Cela impacte nos interventions ainsi que les actions entreprises. Si nous sommes face à un geste malveillant, il est important de rencontrer le jeune en question, mais nous ne sommes pas en mesure de lui faire passer le questionnaire tel que prévu dans un geste impulsif. Ce sont les policiers à devoir continuer les procédures envers le jeune. Il est important de se référer à l'aide-mémoire fourni qui est en mesure de nous guider dans l'un ou l'autre des choix. Il est important d'agir selon le bon type de geste car lorsque la situation vient dans les mains des policiers il y a des enjeux de crédibilités des témoins, contamination des discours ... chose que nous voulons éviter.

Donc lorsque nous voyons une récidive suite à une rencontre SEXTO antérieure, cela peut mener à une enquête criminelle par exemple, donc une action malveillante.

Il est donc plus délicat de faire une ligne entre la malveillance ainsi que l'impulsivité. Les gestes ainsi que les procédures qui en découlent sont différents et cela peut aider - nuire à l'enquête selon ce qui a été fait auparavant.